



Commune de Noréaz

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17.12.2015

A 20h15, au nom du Conseil Communal, M. le syndic, Jean-Marc Guisolan, déclare ouverte cette assemblée, salue les participants, notamment les nouveaux citoyens et les nouveaux habitants, en leur souhaitant la bienvenue. Il annonce le départ de l'ancienne secrétaire, Mme Evelyn Florio, suite à des soucis de santé. Il la remercie et lui souhaite une belle retraite. La nouvelle secrétaire, Anick Pouget, est présentée.

Se sont excusés : Sarah Progin, Eric Guisolan, de Bourgknecht Laurent, Francey Bernard-Christine-Julien-Sophie

Participants : 81 personnes, le Syndic souligne cette belle participation qui est très honorifique pour le Conseil communal

Il constate que la présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur, soit par annonce dans la FAO, par affichage au pilier public, ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage.

Il interroge l'assemblée afin d'être sûr que tout le monde est bien inscrit dans la commune ainsi qu'en possession du droit de vote. Il indique que l'assemblée est enregistrée et demande aux citoyens qui souhaitent s'exprimer de s'annoncer préalablement.

Afin de former le bureau de cette assemblée, au sens de l'art. 14 de la Loi sur les communes, il est demandé aux personnes suivantes de bien vouloir fonctionner comme scrutateurs :

Scrutateurs (4) :

1.	Jean-Pierre Bächli	2.	Yves Gobet
3.	Noël Berger	4.	Jacques Sallin

L'assemblée se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2015
Ce procès-verbal ne sera pas lu, mais il peut être consulté auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture ou sur www.noreaz.ch
2. Budget 2016
 - a) présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement
 - b) rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - c) approbation
3. Investissements 2016
4. Approbation des statuts de l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux
5. Approbation de la convention intercommunale relative à l'organisation du service

- de défense contre l'incendie et la protection contre les éléments naturels
6. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels
 7. Echange de terrains – sentier du foot
 8. Reprise de routes de quartier
 9. Réception des nouveaux citoyens
 10. Divers

Ce tractanda, n'appelant aucune remarque, est considéré comme accepté. L'assemblée peut par conséquent valablement délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28.05.2015

Ce procès-verbal n'est pas lu. Il pouvait être consulté auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture ou consulté sur notre site www.noreaz.ch

Aucune remarque n'est formulée au sujet du procès-verbal ; il est approuvé par main levée par 79 contre 2 abstentions.

2. Budget 2016

Le syndic passe la parole à M. Réginald Sapin pour la présentation du budget de fonctionnement 2016 et à la secrétaire pour la lecture du rapport de la commission financière.

Ce budget a été présenté dans le bulletin d'information.

GENERALITE

Cote d'impôts

Coefficient d'impôt de la commune 80.0
Pas de changement

	<u>Budget 2016</u>	<u>Budget 2015</u>
Déficit du budget	28'583	92'255
Total des produits	2'464'000	2'402'000
Soit, par rapport aux produits	1.2 %	3.8 %

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

La présentation des charges liées commune-état est exposée sur graphique, soit :

CHARGES LIEES	2016	2015	2014	2013
Total des charges liées	747'000	795'000	703'000	632'000
	-6.0 %	+ 6.6 %	+ 7.0 %	+ 6.4 %

Il y a une différence de CHF 115'000 entre 2013 et 2016, à charge de notre commune.

Les affaires sociales augmentent systématiquement.

L'enseignement et la formation est en baisse de CHF 64'000, mais la charge des frais de transport scolaire dès 2018 va annuler cette baisse.

La commune a une diminution du montant de la péréquation grâce à l'amélioration de nos finances.

CHARGES PAR SECTEUR

Les charges par secteur sont présentées sur graphique, soit :

	2016	2015
<u>Groupe charges liées</u>		
Enseignement et formation	39 %	41 %
Affaires sociales	18 %	17 %
Santé	11 %	11 %
Trafic régional	1 %	1 %
	69 %	70 %
<u>Groupe structure fixe de la commune</u>		
Administration	13 %	13 %
Gérance fortune et immeuble	6 %	6 %
	19 %	19 %
<u>Services et entretiens</u>		
Transports et communications (routes)	7 %	6 %
Protection aménagement de l'environnement	1 %	1 %
Ordre public	2 %	2 %
Culte, culture et loisirs	2 %	3 %
	12 %	12 %

0. ADMINISTRATION

Excédent de charges de 226'571

Une augmentation de CHF 3'426 par rapport au budget 2015.

Pas de révolution dans ce dicastère, les charges administratives sont maîtrisées dans leur ensemble.

1. ORDRE PUBLIC

Excédent de charges de 37'347

Augmentation de CHF 231 par rapport au budget 2015.

Les problèmes constatés lors du budget 2015 au service des tutelles de Sarine-Ouest devraient être résolus. Ce service, qui est actuellement une entente intercommunale, sera fusionné avec le service social de Sarine-ouest, ceci à des fins de synergie.

En ce qui concerne les pompiers, le budget a été fait sur la base du budget 2015. Si l'assemblée communale accepte les statuts sur l'entente, il n'y aura plus qu'une rubrique pour des dépenses identiques, soit CHF 18'100.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Excédent de charges de 699'191

Une baisse de CHF 19'003 par rapport au budget 2015.

La nouvelle loi scolaire a permis de diminuer sensiblement la participation de la commune aux charges du personnel, mais dès 2018, les frais de transport scolaires seront entièrement à charge de la commune, comblant ainsi cette diminution.

Les charges du CO ont augmentés de CHF 51'000. L'Etat, dans ses mesures de restructuration, a décidé de reporter sur les communes un montant de CHF 6.0 mios.

3. CULTURE ET LOISIRS

Excédent de charges de 38'327

Une baisse de CHF 2'691 par rapport au budget 2015 qui n'apporte pas de commentaire.

4. SANTE

Excédent de charges de 201'233

Une augmentation de CHF 1'803 par rapport au budget 2015. Il s'agit de charges liées.

5. AFFAIRES SOCIALES

Excédent de charges de 321'945

Le dicastère qui a eu la plus grande augmentation puisqu'elle est de CHF 11'431 par rapport au budget 2015.

L'augmentation provient principalement de notre participation au service social.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Excédent de charges de 119'698

Une augmentation de CHF 11'948 par rapport au budget 2015.

Le Conseil a augmenté sensiblement les frais d'entretien des routes.

7. PROTECTION – AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Excédent de charges de 16'660

Une augmentation de CHF 3'280 par rapport au budget 2015.

- La rubrique d'approvisionnement en eau s'autofinance.
- La rubrique de la protection des eaux s'autofinance.
- La déchetterie représente un excédent de charge de CHF 14'660 soit un taux de couverture des charges par les recettes de 82 % contre 85 % en 2015.

8. ECONOMIE

Excédent de charges de 4'121

Pas de changement.

9. FINANCES ET IMPOTS

90. IMPOTS

Excédent de produits de 1'610'510

Celui-ci est calculé au taux de 80 %, comme pour 2014.

Le total des produits est en augmentation de CHF 74'700 par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 4.8 %.

Cette augmentation est justifiée par l'augmentation de la population grâce aux nouveaux bâtiments.

93. PEREQUATION FINANCIERE INTERCOMMUNALE

Excédent de produits de 139'844

Cette rubrique n'apporte pas de commentaire.

94. GERANCE FORTUNE ET IMMEUBLES

Excédent de charges de 111'875

Cette rubrique présente une hausse des charges de CHF 1'969 par rapport au budget 2015.

Les charges et produits de l'église s'égalisent.

L'immeuble locatif est présenté dans la rubrique 945. L'excédent net des produits de l'immeuble s'élève à CHF 26'000 pour 2015 alors qu'il était de CHF 10'000 en 2014.

Résultat

	Ex. courant	Ex. préc.
Excédent de dépenses de CHF	-28'853	- 92'255
Amortissements obligatoires de	114'625	89'485
Amortissements supplémentaires de	0	27'960

Marge brute d'autofinancement 85'772 25'190
La situation s'est améliorée de CHF 60'582. Elle est nettement meilleure par rapport aux 4 derniers exercices.

L'assemblée n'ayant ni question, ni remarque, il est donné lecture du rapport de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 DECEMBRE 2015 SUR LE BUDGET 2016

Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Conseillers communaux,
Madame la Secrétaire communale,

A. LE BUDGET

La commission financière a procédé à l'examen du budget 2015 lors de sa séance tenue à la salle du conseil communal le jeudi 3 décembre 2015 et a relevé ce qui suit :

Le budget de fonctionnement 2015 fait apparaître un excédent de charges pour un montant de Fr. 28'583.-, soit 1,4 du budget total.

Le budget présenté a été établi avec une certaine prudence tant dans les charges que les produits de sorte que la Commune devrait pouvoir, en principe, et sauf mauvaise surprise, s'attendre à un résultat finalement meilleur.

La commission est certaine que le Conseil communal gère au mieux les ressources de la Commune. Elle l'encourage toutefois, chaque fois qu'il en a la possibilité, de rappeler à tous ceux et celles qui gravitent autour de la Commune qu'un franc est un franc et qu'il n'a pas à être dépensé s'il n'est pas absolument nécessaire de le faire. Par ailleurs, il ne doit pas oublier de faire marcher une certaine concurrence entre les entreprises lorsqu'il en a la possibilité. La relative sévérité des propos exprimés repose sur une vision à long terme des ressources mais surtout des charges qui planent sur la Commune. La politique cantonale qui tend à faire des économies, en réalité en reportant certaines charges sur les communes, n'augure sous cet angle, rien de très positif. Il convient dès lors d'être aujourd'hui très prudent pour s'assurer un lendemain moins sombre.

Pour conclure, et indépendamment de ce qui précède, la commission financière préavis favorablement le budget 2016 et invite l'Assemblée communale à l'accepter.

Pour la commission financière
Laurent de Bourgnecht, Prés.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote. Celles et ceux qui acceptent ce budget sont priés de s'exprimer par main levée. Il est accepté à l'unanimité par main levée.

3. Investissements 2016

RENOVATION DU PONT DE LA SONNAZ **CHF 82'000.00**

Le crédit a déjà été voté, l'investissement est reporté.

PLACE DE PARKING **CHF 150'000.00**

Le crédit a déjà été voté, l'investissement est reporté.

TROTTOIR DES ARBOGNES **CHF 215'000.00**

Cet investissement est bloqué suite à l'étude pour la mise à 30 km/h le quartier concerné.
Le crédit a déjà été voté, l'investissement est reporté.

CHEMIN PIETONNIER **CHF 180'000.00**

Les travaux devraient débuter durant l'hiver.
Le crédit a déjà été voté, l'investissement est reporté.

EQUIPEMENT DU QUARTIER « EGLISE » **CHF 652'000.00**

L'investissement se présente de la manière suivante :

62.501.37	Construction de la route et de ses infrastructures	CHF 415'000.00
70.501.1	Adduction d'eau	CHF 34'000.00
71.501.4	Aménagement de collecteurs d'eaux usées	CHF 203'000.00

La mise à l'enquête a été déposée est les travaux devraient débutés incessamment.
Le crédit a déjà été voté, l'investissement est reporté.

MODIFICATION DES CONDUITES D'EAUX USEES ET CLAIRES **CHF 211'000**

Investissement voté en 2015.
Le crédit a déjà été voté, l'investissement est reporté.

REVISION DU PAL **CHF 60'000.00**

Le crédit a déjà été voté, l'investissement est reporté.

Nouveaux investissements :

AMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE **CHF 20'000.00**

Le Conseil communal propose d'installer un portail pour fermer complètement la déchetterie et éviter ainsi le dépôt sauvage de déchets verts. Afin d'améliorer la compréhension du tri des déchets, le Conseil propose la mise en place de panneaux.

Le financement sera effectué par des fonds propres.

ARBORISATION DU PALON ET DE LA SONNAZ **CHF 20'000.00**

Suite à l'étude effectuée pour l'aménagement des cours d'eau de la plaine de Seedorf, il a été relevé qu'une arborisation du Palon devrait être effectuée.

Le Conseil propose de débloquer un montant de CHF 20'000.00 pour effectuer ce travail. Le financement sera effectué par des fonds propres.

REALISATION DE ZONES 30 KM/H DANS LE VILLAGE **CHF 150'000.00**

Suite aux nombreux problèmes de trafic constatés dans le village, le Conseil propose la mise en zone 30 km/h de la route de Seedorf ainsi que la route des Arbogues.

Le coût de CHF 150'000.00 prévoit l'installation de ralentisseurs et le marquage au sol. Un montant est également prévu pour supprimer l'îlot situé devant l'ancienne laiterie.

Le financement sera effectué par des fonds étrangers. L'augmentation de la charge annuelle est la suivante :

- Amortissement de l'investissement à 10 %	CHF 15'000.00
- Intérêts de la dette	CHF 3'750.00
TOTAL	CHF 18'750.00

PLAN DES INFRASTRUCTURES DE L'EAU POTABLE (PIEP) **CHF 20'000.00**

L'Etat exige des communes l'établissement d'un plan des infrastructures de l'eau potable. Le coût estimé pour ces travaux s'élève à CHF 20'000.00.

Le financement sera effectué par des fonds étrangers. L'augmentation de la charge annuelle est la suivante :

-Amortissement de l'investissement à 4 %	CHF 800.00
-Intérêts de la dette	CHF 500.00
TOTAL	CHF 1'300.00

Il est donné lecture par la secrétaire du rapport de la commission financière sur les nouveaux investissements :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE SUR LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2016

Lors de sa séance du jeudi 3 décembre 2015, la Commission financière a pris connaissance des différents investissements soumis aujourd'hui à l'assemblée communale.

La commission financière a eu l'occasion d'analyser ces nouvelles dépenses aussi dans le cadre générale de celles décidées au cours des dernières années. Le faisant elle a pu se rendre compte que la Commune a la capacité financière de les engager ; elle les préavise sous cet angle favorablement et invite dès lors l'assemblée communale à les accepter.

Vous relèverez très certainement avec satisfaction que la commission financière s'est abstenue, pour éviter toutes questions ou remarques, et dans la mesure où ce n'est pas de sa compétence, de porter un jugement personnel sur l'opportunité des dépenses proposées. Elle se rangera dès lors sans autre au choix fait par l'assemblée communale.

Pour la commission financière

Laurent de Bourgnecht, Prés.

M. le Syndic prend la parole pour soulever ce qu'il a déjà mentionné dans le bulletin communal, concernant l'arborisation du Palon et de la Sonnaz. L'étude pour la revitalisation de la plaine de Seedorf entre Avry, La Brillaz, Prez-vers-Noréaz et Noréaz, d'un montant de CHF 12'500'000 voire 15' mios avec quelques rajouts. Noréaz devait contribuer à 35% après déduction d'une subvention promise de près de 80%, laquelle n'étant pas assurée. Au vu du montant, le conseil communal a décidé de ne pas accepter de participer à cette étude car le coût est vraiment surfait pour ces cours d'eau. Nous allons quand même faire quelque chose, car nous avons l'obligation d'arboriser les bordures de ruisseaux, raison pour laquelle nous allons faire une plantation le long du Palon et de la Sonnaz pour un montant de CHF 20'000.

Le montant de CHF 215'000 qui avait été prévu aux investissements pour la construction d'un trottoir sur la route des Arbognes est annulé et fera place à une zone 30 km/h. Pour rappel sur ce tronçon il y a 600 véhicules par jour, et sur celui de Seedorf c'est 1'200. Au stade actuel, une étude est en cours sur la route des Tourbières, afin de tenir compte des projets de constructions du quartier.

Jean-Marc Guisolan demande à l'assemblée s'il y a des questions sur ces investissements :

Christian Hefti : est-ce qu'un investissement est prévu pour la route de la déchetterie vu qu'il y a de plus en plus de voitures qui prennent cette route ?

Jean-Marc Guisolan : Cette année rien n'est prévu hormis de l'entretien, par contre le Conseil a discuté afin de prévoir une place d'évitement ainsi que le goudronnage de la route jusqu'en bas, mais cela sera au budget de l'année prochaine.

Michel Jean-Bernard : est-ce que la déchetterie va être complètement fermée ou simplement en partie ? Et est-ce qu'une ouverture supplémentaire est prévue ?

Roger Freiburghaus : Oui, elle sera entièrement fermée. Le samedi après-midi, elle sera ouverte pour les branches en plus de l'ouverture du mercredi après-midi et du samedi matin.

François Volliat : quel est l'intérêt de fermer la déchetterie ?

Roger Freiburghaus : il nous a été rapporté que beaucoup de personnes se rendent à n'importe quel moment à la déchetterie, dimanche compris. Même des personnes de l'extérieur viennent amener leurs déchets ici. Nous sommes actuellement à environ CHF 10'000,-- de frais de cette gestion et notre but n'est pas d'alourdir le porte-monnaie de nos citoyens. Vous pourrez constater que toutes les autres déchetteries sont clôturées et sont gérées par des heures d'ouvertures.

Jean Gobet : concernant l'arborisation des cours d'eau, les propriétaires devront s'occuper de la taille et l'entretien de ces arbres ?

Jean-Marc Guisolan : il incombe à la commune l'entretien des cours d'eau et de ses abords.

Jean Gobet : la surface où il y aura ces arbres, à qui appartiendra-t-elle ?

Jean-Marc Guisolan : Une partie est communale, le solde est privé.

Christine Demont : A propos de la suppression de l'îlot vers la laiterie, est-ce ce qui fait office de rond-point actuellement qui va disparaître ?

Jean-Marc Guisolan : Pour l'entrée de la route du système 30 km/h, cet îlot ne peut pas rester selon l'étude de Teamplus. Lors de la mise à l'enquête du quartier de la Côte, il y a eu vice de forme, le service des biens culturels n'a pas été consulté pour l'ancienne ferme Monney. Actuellement une visite a été faite sur place et cette ferme ne devrait pas être démolie, elle fait partie des monuments historiques. Afin de d'améliorer la visibilité de la route de quartier,

on doit déplacer l'axe de la route communale. Il passerait sur l'îlot et donnerait plus de visibilité.

Christine Demont : Est-ce que la chicane devant chez Jean-Marc Guisolan va être enlevée ou elle va rester ?

Jean-Marc Guisolan : Non, elle va rester, il va même y en avoir des supplémentaires. Malgré les 3 plaintes, suite à des petits accrochages, elle est tout ce qu'il y a de plus conforme selon la police.

Christine Demont : Est-ce que les TPF, au vu des nouveaux bus mis en place, tolèrent ce 30 km/h ? Car ils vont mettre plus de temps pour traverser le village.

Jean-Marc Guisolan : cela ne devrait pas changer beaucoup pour eux.

Jean-Pierre Bächli : Quel est le but de cette zone 30 km/h ? Car ça ne va pas diminuer le nombre de passages ? Il y aura toujours autant de véhicules qui vont traverser le village ?

Jean-Marc Guisolan : Cela va favoriser la route principale, qui est conçue pour une forte circulation. Mais il est clair que si nous avons autant de circulation, surtout au niveau de la route de Seedorf, c'est à cause de la sortie au niveau de la maison rouge. Quand on a voulu nous faire le forcing pour la revitalisation de la Sonnaz et de la plaine de Seedorf, je me suis fâché un peu parce que je trouve qu'il y a d'autres priorités, soit une sortie garantie sur cette route cantonale ou on doit viser pour sortir. Selon le responsable des ponts et chaussées, rien ne devrait être fait à ce niveau avant environ 15 ans.

Charly Guisolan : Pour revenir sur cette zone 30 km/h, je ne suis pas convaincu que ça va diminuer le nombre de véhicules. Je ne comprends pas pourquoi il faut mettre plus de chicanes, ça ne va rien changer. Il faudrait faire plus de contrôles. Il faudrait mettre également Seedorf à 30 km/h et là les gens éviteraient certainement cet itinéraire.

Jean-Marc Guisolan : Avry fait une étude en ce moment, pour la traversée du village à 30 km/h. Cette étude est normalement approuvée et il manquerait plus que la mise en place.

Charly Guisolan : Pour les véhicules agricoles c'est un problème !

Daniel Corpataux : Est-ce que ces chicanes seront toujours du même style ou est-ce que ça sera des dos d'ânes ?

Jean-Marc Guisolan : non, il n'y aura pas de dos d'ânes, c'est trop bruyant et ça gêne plus que ça ralentit.

Jean-Pierre Bächli : Pour la zone 30 km/h, il faut la suppression de l'îlot, mais ça représente quoi exactement dans les CHF 150'000 prévus ?

Jean-Marc Guisolan : Principalement, c'est du marquage de route, priorités de droite, les bordures pavées.

Réginald Sapin : rétrécissement sur la route des Arbognes, des pavés également seront mis. La suppression revient environ à CHF 30'000. Pour les CHF 120'000 restant, c'est principalement du marquage et des bordures.

Jean-Pierre Bächli : trouve ce coût très élevé pour quelque chose qui n'est pas forcément utile.

Jean-Marc Guisolan : On a vu des villages où il y a des gendarmes couchés ou cette utilité est gênante mais efficace quand même. Les gens pressés ne passent plus.

François Trotti : Pour répondre à J.-P Bächli, je suis très content que sur la route des Arbognes, quand je passe à pied, que les véhicules ne passent pas trop vite, donc si tous les véhicules pouvaient faire pareil, je serais nettement rassuré.

Thierry Baudin : Il y a beaucoup d'enfants dans le village, cette zone 30 km/h va être un plus pour les enfants car je constate régulièrement en allant les chercher que les véhicules roulent facilement à plus de 50 km/h. Je pense que le souci est plus sur la vitesse que sur la quantité.

Charly Guisolan : Je précise que pour le 30 km/h je suis assez pour, mais contre les chicanes. En les enlevant, on supprimerait le risque de collision.

Jean-Marc Guisolan : La loi est claire, pour une zone 30 km/h, les chicanes sont obligatoires.

Ludovic Paratte : Pour avoir vécu à Givisiez où il y a eu un enfant de 10 ans qui a été renversé par un véhicule, ils ont décidé de mettre une zone 30 km/h et je peux vous assurer que c'est ultra respecté, car à 50 km/h, c'est le retrait de permis direct. 2-3 retraits, ça passe dans les journaux et c'est réglé. Je suis donc ultra convaincu par cette zone. Les petits de l'école enfantine passent tous par cet endroit et ça ne peut être que rassurant pour nos enfants du village. On ne devrait même pas réfléchir pour ce genre de sécurité.

Friderici Claude : les mesures pour le ralentissement sont obligatoires et la chicane est la moins mauvaise solution à cet effet. Mon expérience de chauffeur peut dire que les gendarmes couchés ne sont ni appréciés des chauffeurs poids-lourd ni des chauffeurs de bus. On ne va pas inciter les gens à passer ailleurs parce qu'on les fait ralentir. Par contre si le gain de temps pour passer par la route des Tourbières, oui.

M. le Syndic passe au vote des différents investissements :

AMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE **CHF 20'000.00**

Il est accepté par main levée par 74 pour, 2 contre et 5 abstentions.

ARBORISATION DU PALON ET DE LA SONNAZ **CHF 20'000.00**

Il est accepté par main levée par 75 pour, 2 contre et 4 abstentions.

REALISATION DE ZONES 30 KM/H DANS LE VILLAGE **CHF 150'000.00**

Il est accepté par main levée par 64 pour, 11 contre et 6 abstentions

PLAN DES INFRASTRUCTURES DE L'EAU POTABLE (PIEP) **CHF 20'000.00**

Il est accepté par main levée par 78 pour, 0 contre et 3 abstentions.

Jean-Marc Guisolan remercie les membres de la CF pour le travail très consciencieux lors de cette appréciation et nous remercions nos citoyens pour la confiance accordée.

4. Approbation des statuts de l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux

M. Sapin prend la parole et explique que l'association des communes de la Sarine pour les soins médicaux sociaux existe déjà depuis de nombreuses années. Cela représente actuellement, la gestion du home médicalisé de la Sarine, du foyer de jour et les ambulances du district. Beaucoup de modifications ont été faites dans cette association. On va y intégrer plusieurs services tels que la commission de district des EMS, l'aide et les soins à domicile ainsi que les frais financiers de la CODEMS. L'objectif est de mieux structurer l'association. Un directeur général a été nommé et des services centraux ont été créés pour la tenue de la comptabilité et des ressources humaines. Cette association emploie 450 personnes environ. Le nom a été changé pour faire plus simple. Ce sera Réseau santé de la Sarine. Dans les statuts

il n'y a pas de changements spéciaux, mais le principal point est la limite d'endettement qui était de 13 Mios et qui est passée à 30 Mios. Il faut préciser que la limite d'endettement n'est pas un crédit en blanc car chaque investissement qui est fait par l'association devra être approuvé par les délégués des communes et cette association représente toutes les communes du district de la Sarine. Il propose d'approuver ces nouveaux statuts.

La parole est donnée aux citoyens :

Jean Gobet : Ce n'est pas une question, mais vu que la responsable des repas à domicile est présente, je souligne que la commune lui donne un bel appui pour son activité. Beaucoup de villages environnant nous envient et c'est tant mieux pour nous.

Jean-Marc Guisolan : Je profite de l'occasion pour féliciter ces gens qui se dévouent pour les repas à domicile, pour la vie villageoise que ça apporte. Bravo et merci.

François Trotti : Il y a je crois 2 communes qui ont refusé ces statuts, donc est-ce que l'avenir de cette association est en péril ou pas ?

Réginald Sapin : Sauf erreur non, car il faut y avoir 2/3 d'acceptation des communes pour obliger les autres communes à participer.

Les statuts sont acceptés par main levée par 79 pour, 0 contre et 2 abstentions.

5. Approbation de la convention intercommunale relative à l'organisation du service de défense contre l'incendie et la protection contre les éléments naturels

Parole à M. Chenaux qui annonce la fusion du service du feu avec Prez et Corserey. Il s'agit d'une première étape et par la suite, dans quelques années, une fusion devrait être également avec Autigny, Chénens, Cottens et la Brillaz. Avez-vous des questions ?

Pascal Jeanneret : Selon l'article 5, par rapport aux dispenses des sapeurs-pompiers, j'aimerais savoir pourquoi les ambulanciers ne sont pas exonérés étant donné que dans le village plusieurs personnes font partie du service d'ambulance de la Sarine.

Sébastien Chenaux : Bonne question, nous allons regarder.

Pascal Jeanneret : Est-ce qu'il serait possible de les rajouter ?

Jean-Marc Guisolan : Ce n'est pas à nous de les changer, mais nous allons nous renseigner et faire le nécessaire pour que ça soit fait.

La convention est acceptée par main levée par 80 pour, 0 contre et 1 abstention.

6. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

Sébastien Chenaux prend la parole pour informer que c'est le même principe que pour la convention, mais cette fois sous forme de règlement.

Le règlement est accepté à la majorité par main levée par 77 pour, 0 contre et 4 abstentions.

7. Sentier du foot

Pour permettre la réalisation du sentier en direction du terrain de foot, la commune doit effectuer une correction de limite le long de la route des Tourbières, ceci sans soulte. A charge

de la commune, les frais de géomètres et les inscriptions au RF.

7. Echange de terrains

Le conseil communal propose un échange de terrain pour améliorer les environs et disposer de terrain supplémentaire en cas de manifestation. L'échange concerne l'article 609 ou les articles 392 et 393 par une surface doublée située sur l'article 411, côté ouest.

Pour procéder à cet échange, sur le principe de base, nous avons besoin de votre accord.

Charly Guisolan : Sur l'article 411, en face, il y a un gros tuyau où toutes les eaux claires ou presque du village arrivent, si une fois la commune veut faire un sac pour récupérer le gravier (gravier qui va dans le canal) cette possibilité ne serait plus envisageable ?

Jean-Marc Guisolan : Cette surface restera propriété de la commune en bordure de canal, donc aucun souci pour le futur.

L'échange est accepté par main levée par 72 pour, 0 contre et 8 abstentions.

8. Reprise de routes de quartier

Parole est donnée à Réginald Sapin. Les routes de quartier sont en principe financées par les promoteurs, et une fois que toutes les habitations du quartier sont construites, ces routes sont reprises par la commune après un contrôle de qualité. Notre but aujourd'hui est de reprendre ces routes gratuitement. L'assemblée communale doit accepter ce transfert. Comme routes, il s'agit de l'Impasse des Taillinces et la route du quartier du Pré-des-Ponts. D'autres routes vont certainement suivre dans un futur proche.

Martine Meuwly : La route du Praz Lavé n'est donc pas reprise maintenant ? Car elle est terminée, le dernier tapis a été fait cet été.

Jean-Marc Guisolan : si effectivement elle est finie, nous irons faire un contrôle et nous pourrons la rajouter.

Jean-Pierre Bächli : La route de St Jacques elle est là depuis 30 ans, pourquoi vous ne la prenez pas ?

Jean-Marc Guisolan : Ce n'est pas une route de quartier et nous n'avons jamais eu de demande.

Jeanneret Pascal : Une convention avait été signée avec vos prédécesseurs pour que le déneigement soit fait jusqu'en haut du chemin. Chose qui n'a plus été faite ces dernières années.

Jean-Marc Guisolan : Nous allons contrôler ces informations

Jean-Pierre Bächli : Ce déneigement sur cette route serait utile car c'est vraiment pentu.

Jean-Marc Guisolan : Si vous faites une demande à la commune, on va le faire, du moment que ce n'est pas une route privée. On en discutera et on vous donnera une réponse.

Le Syndic met en vote l'acceptation de la reprise de la route de l'impasse de Taillinces, de celle du Prés-des-Ponts et de celle de Praz Lavé. L'assemblée accepte la reprise des 3 routes par main levée par 79 pour, 0 contre et 2 abstentions.

9. Réception des nouveaux citoyens

Jean-Marc Guisolan fait appel des nouveaux citoyens :

Burkhard Timothée, Cotting César, Frossard Noa, Guisolan Eric, Pasche Céline, Progin Sarah, Sapin Thierry, et Scherly Nathan.

Timothée, Thierry et Noa sont présents. Jean-Marc Guisolan les invite à voter et à être élu, ainsi qu'à participer à la vie villageoise. Un présent est offert pour leur souhaiter la bienvenue dans le monde des adultes.

10. Divers :

Jean-Pierre Bächli : concernant les nitrates, cela fait longtemps qu'il y a ce problème, qu'on bricole pour être dans les normes, mais en fait on n'arrive pas à diminuer ce nitrate, donc qu'est-ce qu'il faut faire pour régler le problème ?

Jean Marc Guisolan : On y travaille depuis longtemps. Dans le cadre du remaniement parcellaire, il y'a toute une zone qui est mise sous protection. Pour cette zone, la commune va payer CHF 5'000,--/année pour indemniser les agriculteurs afin d'éviter les épandages abusifs. Le canton et la confédération participent d'une manière très importante, soit 95% des coûts. Grangeneuve surveillera le respect des dispositions. Il faudra compter 3 à 5 ans pour voir des améliorations.

Christine Demont : où en est l'état des fusions ?

Jean-Marc Guisolan : c'est mort ! Pour résumé, Matran était venu dans la fusion mais en mouton noir pour la fusion à 10. Pour la fusion à 8, c'est Neyruz qui s'est désisté, enfin Prez-vers-Noréaz s'est également désisté pour la fusion à 7. Donc aujourd'hui nous sommes en stand-by.

Ludovic Paratte : je n'ai pas compris pour la source, vous parlez de l'endroit où avaient campés les gitans et où ils avaient entreposés leurs déchets ? Il faudrait peut-être ne pas les laisser venir...

Jean-Marc Guisolan : oui c'est cette zone, mais je rappelle que ces personnes ne demandent pas pour s'installer et même nous menacent si on ose leur demander de partir.

Wenger Fritz : je constate que dans les assemblées communales des choses sont votées mais que rien ne se fait. Exemple le pont de la Sonnaz a été voté il y a quelques années, et l'année passée vous aviez dit que vous alliez le faire et rien n'est encore fait. Je ne sais pas où on va !

Jean-Marc Guisolan : Ce pont appartient à 2 communes. Nous avons déjà relancé 2 fois Avry, aucune réponse. Ils n'ont pas apprécié que nous sommes sortis du plan de revitalisation de la Sonnaz. Malheureusement nous ne pouvons pas avancer sans eux.

Réginald Sapin : J'aimerais vous parler des projets du Home médicalisé de Cottens. Il y a déjà eu des agrandissements et grâce à l'acquisition de nouveau terrain en 2015, nous allons faire un nouveau bâtiment. Cet investissement s'élèvera à 8,5 Mios. Au 2^{ème} étage il y aura 4 logements adaptés. Au 1^{er} étage, il y aura un cabinet médical qui se trouve actuellement au 4^{ème} étage du bâtiment actuel. Et à la place du cabinet médical on va créer encore 4 appartements adaptés. Au rez il y aura un foyer de jour pour 12 personnes ainsi qu'un cabinet de physiothérapie et au sous-sol il y aura une piscine de 25 mètres. Cette piscine sera pour les personnes du home, le cabinet de physiothérapie mais également pour les écoles de la région. Ce projet devrait être mis à l'enquête fin mars début avril.

M. Paratte : Quand les travaux vont commencer ?

Réginald Sapin : répond en mars 2016 pour la mise à l'enquête et puis il faudra compter environ 2 ans de construction.

Réginald Sapin : Vu que la législature arrive au bout et que plusieurs personnes vont partir du conseil, il invite les citoyens à se présenter au sein du Conseil, afin que la vie de la commune continue. Pour résumer ces 15 ans de législature, quelques chiffres :

RETROSPECTIVE - 15 ans de législature

Impôt était à 0.97 – baisse en 2007 à 0.85 puis à 0.80

Les amortissements obligatoires ont évolués de la manière suivante :

	31.12.2000	31.12.2015	Variation
Amortissements obligatoires	79'851	114'625	
-Dont magasin		47'125	
-Dont église		9'000	
A charge du ménage	79'851	58'500	-21'351

L'évolution des dettes est la suivante :

	31.12.2000	31.12.2015	Variation
Total des dettes	1'854'000	3'383'000	
-Dont magasin		2'721'000	
A charge	1'854'000	662'000	-1'192'000

Charges d'intérêts	81'000	46'000	35'000
--------------------	--------	--------	--------

Les faits marquants de ces 15 dernières années :

Vente de la Caisse d'Épargne de Prez, Noréaz et Corserey 4.3 mios
 -Décision délicate à prendre
 -Perte du dividende de CHF 30'000. Actuellement compenser par les revenus locatifs

Raccordement au Chauffage à distance de Seedorf pour tous les bâtiments communaux
 -Avance sur les dispositions légales
 -Energies renouvelables

Construction des vestiaires du football	440'000
-Amélioration de l'usage des vestiaires de la salle de gym	

Agrandissement de la salle de société	800'000
-Amélioration du choix de salles pour les citoyens	

Construction d'un immeuble	3'800'000
-Rendement	
-Ouverture d'un magasin et tea-room. Prestations supplémentaires pour les habitants	

Eglise, isolation et installation du chauffage à distance	300'000
---	---------

Il reste encore des terrains à construire pour deux immeubles.

Jean-Marc Guisolan : Pour information, concernant les terrains, il y en a encore un en dessous de l'ancienne laiterie à vendre et nous avons une personne qui s'intéresse

Roger Freiburghaus : Concernant la cité de l'énergie, depuis 4 ans que nous travaillons en groupe, nous avons les points pour recevoir le label afin d'être certifié. En principe, depuis le 1^{er} septembre 2016, Noréaz sera certifiée citée de l'énergie.

Jean-Marc Guisolan : Concernant la révision du pal, il y aura une séance prévue en février afin de vous informer en détail des projets.

Gilberte Corpataux : Au niveau du magasin, que va-t-il se passer ?

Jean-Marc Guisolan : Nous avons fait une mise au concours et le magasin ainsi que la poste vont être repris par le boulanger de Grolley. Il y aura du pain frais et toujours un petit magasin. Vu son expérience, dans plusieurs commerces, cela devrait bien se passer.

M. Hefti : Pour le biogaz, il n'était pas prévu que ça soit arborisé ?

Jean-Marc Guisolan : Oui ça va venir.

Jean-Pierre Bächli : Où en est-on avec les immeubles prévus sur le bas du village ?

Jean-Marc Guisolan : Il y a eu une dizaine d'oppositions. La sortie n'étant pas conforme, nous avons dû organiser une vision locale avec le service des ponts et chaussées, les propriétaires, le service des biens culturels, Team + et le service de la mobilité. Ils devraient modifier la surhauteur, la sortie qui n'est pas adéquate et la zone 40 km/h qu'ils proposaient mais qui n'existe pas légalement. Le CC a pris position et a décidé de ne pas démolir ces 2 fermes (Monney et Guisolan) en accord avec notre urbaniste. Une nouvelle mise à l'enquête pour la démolition a été faite, mais elle a été refusée par le Conseil. Et sera probablement refusée par le service des biens culturels également. Une nouvelle étude va être faite et nous attendons les nouveaux projets.

S'il n'y a plus de questions, le Conseil communal espère avoir répondu à vos attentes et reste toujours à disposition pour d'éventuelles questions.

Pour terminer, M. le Syndic tient à remercier tout le personnel communal, tous ceux qui se dévouent pour la commune, les membres des commissions, la secrétaire et la boursière et ses collègues du Conseil communal.

Avant de lever l'assemblée, il remercie tous les participants pour leur présence et leur intérêt qui encouragent le conseil à poursuivre son travail et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h45, l'assemblée est levée.

La secrétaire :

Le Syndic :

Anick Pouget

Jean-Marc Guisolan